

Paris, le 7 septembre 2016

**Nouveauté Rentrée 2016 :
les cinq grandes écoles d'art de Paris, Sciences et Lettres (PSL)
participent à la Formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire**

Le programme de formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS), programme de résidence d'artistes proposé dans des écoles et collèges d'Ile-de-France, fait sa rentrée dans une formule renouvelée et élargie aux cinq grandes écoles d'art nationales.

Cette année, sept jeunes artistes diplômés des écoles d'art de Paris Sciences et Lettres - le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts de Paris), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis) -, participent à cette nouvelle formule.

Outre Paris, Sciences et Lettres et les Fondations Edmond de Rothschild, ce programme qui s'appuie sur les acquis de cinq années d'existence aux Beaux-Arts de Paris, bénéficie du soutien du Ministère de la Culture et de la Communication-Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Île-de-France. Il est réalisé en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation nationale et les villes de Saint-Ouen-sur-Seine et Montreuil où les résidences d'artistes s'inscrivent dans les écoles ou les collèges.



La formation AIMS a pour objectif de donner aux jeunes artistes les compétences complémentaires nécessaires à l'intervention artistique et à la conduite de projets dans un cadre scolaire, tout en leur permettant de développer leur projet artistique personnel. Elle est fondée sur l'expérience partagée d'un projet artistique avec une classe pendant une année scolaire accompagnée d'un travail de recherche devant aboutir à un mémoire. Ce programme conduit au diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire, de niveau post-diplôme.

La coopération des cinq Écoles nationales supérieures d'art de Paris apporte au programme AIMS une nouvelle échelle dans la contribution au développement de l'éducation artistique, par sa dimension pluridisciplinaire et par l'élargissement de son inscription territoriale.

Tout en favorisant les croisements et les échanges artistiques, elle permet d'enrichir les projets conduits par les jeunes artistes en milieu scolaire et la dimension didactique et réflexive attachée à la formation.

Le programme AIMS s'inscrit dans les orientations du plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle des politiques publiques et répond à la volonté de favoriser l'accès aux pratiques artistiques dès l'école primaire. Elle apporte aux jeunes artistes des compétences additionnelles pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes artistes.

Conditions d'admission

Les candidats doivent être titulaires du Diplôme final délivré par chacune des cinq Écoles nationales supérieures d'art partenaires.

Les épreuves d'admission au programme comportent une présélection sur dossier, comprenant notamment un dossier artistique et un projet pédagogique artistique avec une classe en milieu scolaire. La présélection est suivie d'un entretien avec le jury d'admission, composé de personnalités du monde artistique et des représentants des différents partenaires institutionnels.

En 2016-2017, sept artistes diplômés sont admis dans la formation AIMS : trois diplômés des Beaux-Arts de Paris, et un de chacune des autres Écoles d'art. Le nombre d'artistes amenés à participer est fixé chaque année d'un commun accord entre les partenaires.

Organisation de la formation

Le cursus se déroule sur une année scolaire, dans le cadre d'une résidence dans une école ou un collège de l'une des villes partenaires, et comprend :

- une formation initiale d'environ 40 heures, dont l'objectif est de préparer les jeunes artistes à intervenir en milieu scolaire (niveau école primaire et collège) : connaissances des milieux d'intervention et enjeux de l'intervention artistique dans le cadre scolaire. Cette formation est complétée par des séances collectives en cours d'année,
- une phase de préparation du projet artistique avec la classe en lien avec l'équipe pédagogique de l'école ou du collège où il est accueilli en résidence,
- le déroulement du projet artistique d'octobre 2016 à juin 2017,
- la restitution finale sous forme de présentation publique au mois de juin 2017,
- la rédaction et la soutenance d'un mémoire, comme dispositif réflexif de l'expérience, en septembre 2017.

Chaque artiste est encadré, pendant toute la durée de la formation, par un enseignant tuteur désigné par chacune des Écoles supérieures selon sa pratique artistique. Il peut également bénéficier des enseignements dispensés dans les Écoles supérieures d'art partenaires.

Chaque établissement scolaire d'accueil désigne un enseignant référent, responsable de la classe avec laquelle se déroule le projet artistique pendant toute l'année scolaire.

L'artiste s'engage à intervenir au minimum deux heures chaque semaine avec les élèves de la classe. Il s'engage également à une présence hebdomadaire de vingt heures dans l'atelier mis à disposition dans l'école ou le collège où il est en résidence.

Chaque artiste du programme AIMS bénéficie d'une bourse dont l'attribution et le montant sont conditionnés au soutien financier des partenaires. En 2016-2017, le montant de la bourse s'élève à 16 000 € pour chaque artiste, pour l'année scolaire.

Évaluation et diplôme

Pour l'obtention du diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire, le jury apprécie la réalisation du projet artistique avec la classe, l'engagement de l'artiste auprès de la communauté éducative, le mémoire de recherche et le développement de la pratique artistique personnelle de l'artiste. Le jury prend en compte une évaluation à mi-parcours du déroulement du projet artistique, menée par l'enseignant tuteur en lien avec les partenaires de l'Éducation nationale. Le diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire est un diplôme d'enseignement supérieur.

Informations :

Gaïta Leboissetier, Chef de projet, Chargée de mission auprès du directeur des Beaux-Arts de Paris

Développement de la formation et de la recherche

Tél : 01 47 03 50 08 gaita.leboissetier@ensba.fr

Contact presse :

Sabine Rozier-Deroche | Taola consultants Tél : 06 42 66 45 24 srd@taolaconsultants.com

CONSERVATOIRE
NATIONAL
SUPÉRIEUR
D'ART
DRAMA TIQUE

CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS

École
nationale
supérieure
des Arts
Décoratifs

Beaux-
Arts
de
Paris

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON
La femis